



1ers ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'HÉPATITE B : 4 témoignages_4

Table Ronde Régionale de Lyon, 11 février 2020 - Atelier « **Vie étudiante et vie professionnelle** »

Témoignage 1.

Je suis infirmière à la retraite et ai débuté en milieu hospitalier en 1968. L'hépatite B ni le vaccin n'étaient encore connus.

Lorsque l'obligation vaccinale a été instaurée j'ai bien entendu eu les 3 doses de vaccin. Un an après était déjà entré en vigueur le fait de doser les anticorps avant de faire un rappel. Mes anticorps étaient à zéro : j'ai donc eu 1 injection de rappel suivie d'un nouveau dosage d'anticorps qui étaient toujours à zéro. J'ai eu à nouveau un rappel. Même processus une troisième fois. Suite à cela le médecin de travail envisage de faire une injection mensuelle jusqu'à ce que je fabrique des anticorps. Cette perspective me fait « flipper ». Renseignements pris auprès d'un autre médecin de travail qui me dit juste que si j'ai eu les 5 vaccins qui sont légalement demandés, je n'ai pas besoin de continuer la vaccination. Je transmets cette information à mon médecin de travail qui me fait alors signer une décharge sur mon dossier de la médecine de travail comme quoi je ne veux pas continuer la vaccination.

Puis plus rien pendant plusieurs années. C'est lors d'un changement de poste en interne que le médecin de travail du nouveau site me convoque pour clarifier cette situation en rapport avec la vaccination contre l'hépatite B. C'est de cette façon que l'on a découvert mon hépatite B. Heureusement que c'était la forme inactive.

Reconnue comme maladie professionnelle, on a pu remonter à l'Accident d'Exposition au Sang (AES) suspecté être en cause « grâce » au symptôme de la fatigue : 10 ans d'ancienneté avant et pas de plainte et à partir de cet AES à chaque visite médicale.

J'ai pu continuer à exercer mais pas dans n'importe quel service.

Ceci soulève le problème du non dépistage avant la vaccination et le défaut de connaissances du médecin de travail.

Témoignage 2.

Une dame africaine, infirmière dans son pays et suivie par l'association COMEDE, vient d'obtenir son diplôme pour pouvoir exercer en France. Comme elle ne peut démontrer l'efficacité de la vaccination contre l'hépatite B, elle se voit refuser d'intégrer le stage pratique, par le médecin du travail.

Témoignage 3.

La panique d'un pompier en exercice à qui on vient de découvrir une hépatite B.

Il n'a pas été licencié mais interdit d'aller sur les lieux d'intervention. Il a été orienté vers un poste administratif.

1/2



Témoignage 4.

Une jeune femme en réorientation professionnelle a obtenu et validé une formation de secrétaire médicale dispensée par l'ANPE.

Lors de la constitution de son premier dossier d'embauche, ne pouvant démontrer l'efficacité de la vaccination, elle s'est retrouvée devant un refus d'embauche. Elle a ensuite diffusé sa candidature dans toutes les structures hospitalières de la région sur un périmètre pas trop éloigné de son domicile et a fini par être accepté dans un établissement qui ne demandait pas la vaccination contre l'hépatite B pour un poste de secrétaire médicale. Elle a été embauchée mais du fait de son hépatite B, vit les conséquences suivantes : un trajet, un déplacement quotidien qu'elle n'avait pas prévu, ni envisagé.
